

Association France Cricket (AFC) le 9 février 2013 au 4 Quai de la République, 94410 Saint Maurice

Ouverture à 11h00

1. Emargement

Présents à 11h00: Antony BANTON (TB), président; Vincent BUISSON (VB), trésorier; Michael SELIG (MS); Prebagarane BALANE (PB); Simon PALMER (SPal); Daniel KRZYZYK (DK); Prashant SHAH (PS), secrétaire; Pretheve THIYAGARAJAN – arrive à 11:20 (PTh)

Présents sans droit de vote : David BORDES (DB), CTC ; Mark MOODLEY jusqu'à à 13.30, les points jusqu'au 5 inclus étant traitant avant son départ pour l'AG de la Ligue IDF (MM), D-G;

Absents excusés: Elliott BRAILLY (EB); Marc DALLING (MD)

Absents: Samir PATEL (SPat); Arun AYYAVOORAJU (AA);

2. Approbation des C-R des réunions du Bureau du 16 novembre 2012 et du 12 janvier 2013 et du CD du 17 novembre 2012

Bureau du 16 novembre 2012: Approuvé à l'unanimité Bureau du 12 janvier 2013: Approuvé à l'unanimité CD du 17 novembre 2012: Approuvé à l'unanimité

- 3. Affaires suivies par le Président / Secrétaire
 - a. Nouveaux clubs

Les clubs suivants ont été acceptés par la FFBS :

- Evry Stars
- 94 Royals Cricket Club ce club a déjà participé à la compétition Régionale en 2012
- Gandhi J'is CC

Les clubs suivants sont en cours d'affiliation :

- Poitou
- Standard Athletic Club section cricket jeunes
- Aulnay Sous Bois
- b. Décisions de la FFBS sur la radiation de clubs de cricket
 - i. Mantes CC
 - ii. Armagnac-Bigorre CC
 - iii. Club d'Akadémie Bourgogne Cricket, Chalon

Ces 3 clubs ont effectivement été radiés pour absence de cotisation et de licences 2012







c. Repêchage de Catus CC

Catus CC avait été radié en Printemps 2012, mais a décidé de rejoindre la FFBS et de ce fait France Cricket. Après paiement des cotisations 2012 et 2013, la FFBS a accordé un ré affiliation sous réserve de la prise d'au moins 12 licences et, le cas échéant, l'envoi de documents habituellement envoyé pour l'affiliation si la FFBS en demande.

d. Validation de candidatures au CD

TB a projeté sur l'écran un tableau synthétique avec les 19 candidatures reçues initialement, joint en annexe, et a expliqué les points suivants :

- Nombre de candidats et évolution
 - o Au total 19 candidats ont envoyé leurs candidatures.
 - O Un des candidats, Frank Verdoux, s'est désisté car il n'a pas encore sa licence 2013. Il est en train de faire affilier son club, Poitou CC, et ne souhaite pas prendre de licence dans un autre club en attendant cette affiliation. Il a confirmé qu'il est prêt à s'engager dans la Commission de Communication même s'il n'est plus candidat au CD.
 - L'un des candidats, Sharkey Jayawardene, n'a pas pris sa licence FFBS 2013 vérifié par consultation sur le site « iFed » de la FFBS (cette consultation ayant été faite le samedi 9 février 2013 au matin). Selon les règlements de la FFBS*, ceci rend la candidature inéligible.
 - *: <u>Article 31 du Règlement Intérieur de la FFBS</u>: Seules peuvent être retenues les candidatures de postulants aux fonctions de membre du Comité Directeur remplissant les conditions fixées à l'article 11 des statuts, parvenues à la Fédération 28 jours (21 en cas d'Assemblée Générale Extraordinaire) au moins avant la date de l'Assemblée Générale chargée de renouveler le Comité Directeur ou de remplacer un de ses membres.

<u>Article 11 des statuts FFBS</u>: Les candidats au Comité Directeur, âgés de seize ans au moins au jour de l'élection, doivent être titulaires, soit d'une licence fédérale permettant la pratique en compétitions officielles, soit d'une licence fédérale non pratiquant en cours de validité.

Le CD prend acte que, dans l'absence de texte sur ce sujet dans les statuts ou RI de France Cricket, c'est le règlement Fédéral qui s'impose. La date limite de 28 jours avant l'AG de France Cricket, prévue le 9 mars 2013, est le 9 février 2013. A cette date, le candidat ne remplit pas toutes les conditions pour être candidat, n'ayant pas de licence en cours de validité. TB souligne que PS a contacté tous les candidats le 13 janvier 2013, dont S Jayawardene, pour leur rappeler de cette obligation.

 Les 17 autres candidatures n'appellent pas de remarque, toutes respectant la forme nécessaire, et tous ces candidats étant licenciés FFBS pour 2013.

Le Comité Directeur a voté unanimement pour :

- Ne pas valider la candidature du candidat n'ayant pas pris de licence 2013,
- Valider les candidatures des 17 autres candidats

Le Comité Directeur a ensuite demande au Secrétaire General d'informer les 18 candidats de la décision afférente à leur propre candidature via une communication personnelle à chaque candidat.







e. AG 2013

Situation des rapports reçus des Présidents de Commission, du Président, du Trésorier, du DG et du CTC

PS a fait état au CD qu'au jour du CD, les rapports suivants ont été reçus :

- Président de France Cricket
- Conseiller Technique Cricket
- Commission Jeunes
- Commission Développement
- Commission Communication et Marketing

TB a expliqué que bien qu'il n'était pas absolument nécessaire d'avoir ces rapports prêts pour le CD du 9 février 2013, il était important de les recevoir sous peu afin de les avoir prêts à envoyer avec l'Ordre du Jour de l'AG. En conséquence TB a demandé aux personnes qui n'avaient pas encore envoyé leurs rapports à PS, de le faire au plus vite. Au 9 février 2013 il restait encore à recevoir les rapports des Présidents des commissions suivantes :

- Rapport du Directeur Général
- Commission Sportive Nationale Cricket (reçu depuis)
- Commission Formation (reçu depuis)
- Commission Arbitrage
- Commission Féminin
- Commission Finances
- Commission Terrains et Equipements

A noter que, pour la Commission Finances, le rapport de l'Expert-Comptable n'ayant été reçu que le 8 février, il n'était pas raisonnable d'attendre le rapport du Trésorier pour le 9 février. VB a confirmé que son rapport doit être prêt sous 7 jours.

Pour la Commission Terrains et Equipement, en carence de Présidence, aucun rapport ne sera préparé.

ii. Approbation de l'Ordre du Jour de l'AG préparé par le Bureau le 12 janvier 2013 (voir document joint) - vote

TB a expliqué aux membres présents au CD que le processus était le suivant :

- Le Bureau de France Cricket prépare un projet d'Ordre du Jour de l'AG ceci a été fait lors de la réunion du Bureau du 12 janvier 2013
- Le Comité Directeur valide le projet afin de l'avoir prêt pour envoi aux Clubs

TB a spécifié que le contenu de l'ordre du Jour de l'AG était normé pour une grande partie selon les statuts.

Les points suivants faisant partie du Projet de l'Ordre du Jour de l'AG (présenté au CD) ont fait l'objet de discussion :

- Point « i » qui propose « ...une augmentation de la licence compétition sénior à € 30 par année, tous les autres tarifs restants inchangés »
 - La licence compétition sénior est d'€ 24 a présent, et n'a pas été augmentée depuis quelques années





- En même temps la FFBS a augmenté leurs licences il y a 2 ans (alors que France Cricket ne l'a pas fait)
- Les nouveaux tarifs (€ 30 pour la licence sénior, sans changement pour les autres) ne seront applicables qu'à partir des licences 2014. DK demande si ceci s'appliquera également aux nouvelles licences prises entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2013 la réponse est non, l'augmentation ne s'appliquera que pour les licences prises à partir du 1^{er} décembre 2013.
- PB a proposé une modification dans la phrase pour clarifier que l'absence d'augmentation des autres tarifs ne s'applique qu'aux autres tarifs de licences, mutations et prêts pour éviter qu'un Club pense que les tarifs d'inscription aux compétitions étaient également concernés, et le CD a acté le changement à l'unanimité: modifier la phrase ainsi « ...une augmentation de la licence compétition sénior à € 30 par année, tous les autres tarifs des licences, mutation et prêts restants inchangés »
- A l'exception de cette modification, le CD a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour de l'assemblée générale du 9 mars 2013.
- TB a ensuite donné quelques explications quant au déroulement et timing attendu de l'AG:
 - Le souhait du CD était que l'AG démarre à 11.00 ce qui a pour conséquence que l'émargement devait démarrer à 10.00 afin d'avoir tous les participants en place et installés, et un Quorum obtenu pour 11.00
 - La partie de l'AG allant des points « a » (Emargement feuille de présence) au point « j » (Approbation des modifications aux Statuts et au Règlement Intérieur) pourrait se faire de 11.00 à 12.45.
 - Le vote pour les membres du CD aura lieu vers 12 :45, avant que les participants soient libérés pour la pause-déjeuner
 - Les votes seront comptés pendant cette pause, et la présentation du projet de Labélisation qui suit.
 - TB a rappelé aux membres du CD que les participants à l'AG devraient emmener de quoi prendre leur déjeuner – il a été demandé à PS d'en prendre note pour le rappeler dans le message d'accompagnement de l'ODJ de l'AG
 - Quand le nouveau CD (qui sera élu lors de l'AG) choisit le nouveau Président de France Cricket (point « I » du Projet de l'Ordre du Jour de l'AG), ceci ne pourra se faire que par la <u>présence physique</u> des nouveaux membres du CD – tout absent n'aura pas droit de vote.







- TB a ensuite expliqué aux membres du CD, et leur a demandé d'acter les 2 points de procédure suivants :
 - O Aucunes des règlements de la FFBS ou de France Cricket ne spécifie les modalités du déroulement de vote pour les membres du CD. TB présente la proposition du Bureau que ceci soit fait en un seul tour. Les porteurs des voix peuvent voter pour un maximum de 14 candidats sur un seul bulletin de vote. Lors du comptage, la candidate le mieux placé sera élue, même si au-delà de la 14eme place. Ensuite les 13 autres candidats ou candidates les mieux placés sont élus. Après discussion, il a également été décidé qu'en cas d'égalité entre des personnes pour les dernières sièges disponibles (ex : les 14^e et 15^e si la première candidate est dans le 13 première place, ou bien 13^e et 14^e si la première candidate est 15^e ou 16^e) il y aura une élection pour ballotage entre les candidats à égalité. Aucun ballotage entre les candidates ne sera nécessaire sauf dans le cas où elles sont toutes les deux à égalité de votes aux 14 et 15 places, ou à égalité également avec un ou plusieurs candidats au-delà de la 13^e place.
 - La personne qui vote à l'AG doit être licenciée (et le point sur les licences validés par la FFBS sera fait le matin de l'AG et chaque porteur de voix vérifié contre cette liste lors de l'émargement). Par contre, le Bureau a décidé le 12 janvier 2012 que le porteur des voix doit obligatoirement avoir pris sa licence auprès de son club. Après contestation de ce point par un licencié, et consultation de la Commission de Réglementation de la FFBS, TB demande au CD de changer la décision du Bureau et statuer sur la situation suivante :
 - Le porteur des voix d'un club doit être un membre du club
 - Le porteur des voix d'un club doit avoir une licence FFBS compétition ou officiel non pratiquant 2013 (une licence loisir ne compte pas)
 - Au cas où le porteur des voix n'a pas pris sa licence via le club dont il porte les voix, cas des licences prises directement auprès de la FFBS, le porteur des voix doit pouvoir justifier lors de l'émargement de son statut de membre du club
 - Les procurations sont de club à club, donc le porteur des voix par procuration doit respecter les critères ci-dessus uniquement auprès du club dont il est membre pour pouvoir exercer la procuration pour le compte de son club

Le CD a acté ces deux points à l'unanimité.

- iii. Pouvoir donné au S-G de procéder à la convocation de l'AG du 9 mars 2013 vote Les membres du CD ont unanimement donné pouvoir au SG de procéder à la convocation de l'AG du 9 mars 2013.
- iv. Validation des propositions de prix à décernés lors de l'AG

Prix du Développement - VB a projeté sur l'écran une synthèse des différents clubs et les notes qui leurs étaient données pour les différentes critères de développement faisant partie du projet de Labellisation. VB a souligné que quelques clubs, incluant des grands clubs, n'ont pas répondu, et aussi qu'il attendait toujours quelques éléments.

Association Française de Cricket « France Cricket »
Siège Social et Bureaux Administratifs : 4 quai de la République, 94410 Saint Maurice







Le CD a discuté des différents critères à prendre en compte pour les prix qui pourraient être proposés. Il a été décidé que les trois premiers au classement seront primés, mais que le CD pourra donner des prix spéciaux aux clubs ayant montré soit une progression générale significative, soit l'évidence d'une action particulièrement méritante dans une axe de développement stratégique.

Le CD décide de mettre au palmarès les 3 clubs classés au 3 premières places suivants : Thoiry, Drancy, Nantes, et de donner un Prix Spécial du Comité Directeur à Vipers Grigny et à St Aulaye.

TB et VB ont fait part au CD que d'autres prix seront aussi alloués :

- EDF Sénior : Arun Ayyavooraju
- EDF Junior : William Smati
- Super Ligue et Ligue Nationale: Meilleur Batteur, Meilleur Lanceur, et MVP (Le CD a acté que MM devrait confirmer les noms des lauréats à partir des statistiques de la saison)
- Jeunes : Thoiry U16
- Mérite Spécial : Abdul Rehman Qureshi
- ICC Europe Lifetime Award 2012 : David Rhodes (à noter que ce prix ne sera présenté que lors de la finale de la T20 Division 1 à Hove en juillet 2013)
- Arbitres: Palmarès AFCAM: Kumar Shravan VILAPAKKAM Elite; GOPIKRISHNAN S.P Espoir
- Bénévole de l'Année : TB, Président sortant
- TB a fait part au CD que France Cricket a gagné un deuxième prix au niveau d'ICC Europe : le prix marketing pour le match MCC – France XI en juin 2012. Les félicitations sont pour MM.

f. Confirmation de la position à prendre lors de la demande d'adhésion à la FFBS de clubs de la Région Parisienne sans terrain

Un certain nombre de clubs ont fait la demande de faire partie de France Cricket sans avoir (ou avoir accès à) un terrain.

TB a souligné les conséquences de cette situation en lle de France en raison de la pénurie de terrains, et en spécifiant qu'historiquement la position de France Cricket était de ne pas valider une demande si un club n'avait pas au moins accès à un terrain. Cependant il est devenu évident qu'un club a besoin d'être affilié à France Cricket pour pouvoir présenter un dossier cohérent à la Mairie pour l'utilisation des espaces vertes de la commune, et qu'avoir accès à un terrain est parfois trop difficile pour un club non affilié.

DK a fait savoir aux membres du CD que, dans certaines villes qui sont « très construites » il était de toute façon impossible d'avoir accès à un terrain, et que les mairies voulaient surtout voir l'engagement d'un club pour le sport (et les jeunes) avant de donner accès aux équipements sportives de la ville. Par contre, l'accès à un gymnase est plus abordable et doit être un facteur à prendre en compte lors de l'étude des demandes d'affiliation.

MM était d'accord sur le fait que l'objectif devrait être d'aider à préparer les équipes/clubs pour avancer et qu'il faut privilégier les actions au sein des Comité Départementaux, et les engagements des clubs sur un plan d'action pertinent pour le club concerné.

Association Française de Cricket « France Cricket » Siège Social et Bureaux Administratifs : 4 quai de la République, 94410 Saint Maurice







Les membres du CD étaient d'accord sur le fait que le futur CD devrait se pencher sur ce sujet.

Le CD a donc décidé que le nouveau CD mettra en place une sous-commission pour proposer des critères à prendre en compte lors des demandes d'affiliation de nouveaux clubs.

g. Confirmation du texte de modification des statuts et RI approuvé par la Commission de la Réglementation de la FFBS.

TB a relu la modification des statuts proposé par Patrick Tugault :

« 4.04 Enlever la référence à l'AFNEC et l'AFEC, actuellement en sommeil, et terminer l'article avec «ses <u>éventuells</u> organismes associés <u>éventuelles</u>... »

Les autres modifications ayant déjà été validées auparavant le CD ne les a pas revisités.

Le CD a acté l'acceptation de la modification proposée par Patrick Tugault.

h. Présentation des résultats de l'évaluation annuelle du DG et du CTC Sujet non couvert faute de temps.

4. CSNC

a. Confirmation des inscriptions SL et LN

MM a projeté sur écran la situation des clubs, inscrits en SL ou LN. Il a en plus informé le CD que :

- Seul un club SL, France Gymkhana, a inscrit une équipe en catégorie « U12 ». En conséquence, il ne peut avoir de compétition.
- Saint Brice n'a pas encore indiqué formellement dans quelle catégorie son équipe jeunes sera inscrite
- AS Evry n'a pas inscrit de club mais référence est fait à l'exemption d'une année accordée par le CD du 17 novembre 2012. PB indique que l'inscription en U16 restait potentiellement possible, mais à confirmer par la suite
- Seul un club SL s'est inscrit en U16. Cependant, dans cette catégorie d'autres clubs, non SL, ont indiqués leur intention de s'inscrire et il semble qu'une compétition à 4 équipes (5 si AS Evry s'y inscrit) sera faisable
- VB a souligné que l'existence des sections jeunes était une obligation internationale (de l'ICC) et que France cricket devrait pousser les clubs à s'y tenir
- Parlant des exceptions, le CD a pris acte que :
 - France Gymkhana: comme ils se sont inscrits dans une catégorie de compétition jeune proposée, il n'est pas possible d'exiger qu'ils changent de catégorie même si l'on peut les inviter à le faire. S'il reste sur leur inscription actuelle, c'est à la Commission Jeunes d'encadrer leur action pour vérifier que les U12 participent à des plateaux régulier car il ne faut pas avantager le club par rapport aux autres clubs de SL vis-à-vis de la contrainte d'avoir et de faire jouer leur équipe jeunes.
 - o St Brice: MM à obtenir la confirmation d'inscription dans les meilleurs délais

A la demande de PB, le sujet de l'incohérence des frais des championnats a été présenté en questions diverses. Etant donné que MM doit quitter la réunion à la pause déjeuner pour assister à l'AG de la Ligue IDF, ce sujet a été remis à l'ordre du jour avec le point sur les inscriptions SL et LN.

Association Française de Cricket « France Cricket » Siège Social et Bureaux Administratifs : 4 quai de la République, 94410 Saint Maurice







TB commence la discussion en demandant à PS de noter dans le PV de la réunion son désaccord total sur la manière dont PB a procédé sur ce sujet, totalement indigne d'un membre du CD qui doit être solidaire des décisions du CD peu import son avis personnel. Il précise que de demander l'ajout d'un tel sujet en questions diverses est tout à fait normal. Par contre d'envoyer un sondage aux clubs, sur un sujet déjà voté en CD donc clos, sans avoir l'accord du CD sur cet envoi ou sur le texte des questions posées, est inadmissible. Plusieurs autres membres du CD ont exprimé ce même avis.

PB a expliqué qu'il avait envoyé un email à diverses personnes le 21 décembre 2012, et que suite à manque de réponse, il avait envoyé un autre email le 25 décembre 2012, qui n'a pas reçu de réponse non plus. Il a en outre expliqué que des clubs d'Ile de France l'ont sollicité pour faire la démarche et que « ...PB avait des comptes à rendre à ces clubs ». Ceci étant entendu, TB rappelle que ce n'est pas une justification d'avoir créé une situation de tensions en envoyant son sondage aux clubs.

Sur le sujet même de la question posée, TB souligne les faits suivants :

- L'augmentation des frais de championnat est normale. Pour prendre le cas de la SL:
 - Le nombre de matchs de poule double donc les frais de gestion aussi. Limiter l'augmentation de cette partie des frais d'inscription à €100, soit 66%, est donc déjà un exploit et MM doit être remercié pour cette maitrise
 - O Pour les frais d'arbitrage, certes une meilleure communication pour expliquer que cette partie couvre aussi bien les indemnités des arbitres que les frais de trajet aurait été souhaitable, mais l'augmentation du coût moyen du match de €2,50 est en effet inférieur aux objectifs posés en 2011 par la Commission d'Arbitrage dont PB est le Président et le souhait d'augmenter le niveau et donc des indemnités des arbitres surtout en SL
 - O Pour les balles, il y a effectivement un point à discuter. Le problème vient d'une demandes des représentants des clubs de SL d'avoir des balles de bien meilleur qualité, avec un prix unitaire qui pourrait aller jusqu'à €23. Comme c'est une demande des clubs, et ceci met le coût hors du prix que peut supporter FC, les frais d'inscription doivent inclure le paiement pour les balles à ce prix. Ce qui a été mal communiqué est le fait qu'un comité de travail a été désigné pour choisir les vraies balles, et un remboursement de toute différence de prix sera effectué. Dans les faits, du groupe de travail seul MM a travaillé, et des balles de bonne qualité ont été trouvées, tout récemment, pour €13. Donc chaque club de SL va recevoir un remboursement de €160 (16 matchs de poule à €10) et chaque club de LN un remboursement de €32 (la partie balles ayant été €15 chacune pour les clubs de LN.







- O La procédure de validation des droits d'inscriptions en championnat a été suivi, et le résultat voté en CD le 17 novembre 2012 le texte validé en point 4.b, vote du budget 2013, dans la présentation des recettes 2013 étant : € 17 500 des Championnats en hausse significative par rapport à l'an dernier en raison non seulement de la prise en charge de l'arbitrage (transparent pour FC car FC ne fait que de payer les indemnités qui auraient été dues par les clubs) et d'une demande des clubs de SL d'avoir des balles de qualité supérieur.
- o France Cricket contribue à hauteur de €12.000 par an aux championnats. Que ce soit identifié comme balles gratuites ou autre chose n'est uniquement une question de présentation des modalités de cette subvention. Comme le sera expliqué lors de la présentation des comptes annuels 2012 et le budget 2013, FC n'a pas les moyens de contribuer d'avantage. Un tableau de la structure des coûts a été affiché, montrant qu'en 2013 les clubs participant aux championnats vont contribuer €11.000 via leurs cotisations et prises de licences, €17.515 via les droits d'inscription et €1.420 en inscriptions au séances de formation, soit au total €29.925. De l'autre côté, les coûts des championnats s'élèvent à €40.995, dont arbitrage, balles, organisation phase finales (l'intégralité des coûts étant à la charge de FC), trophées, prix SL, organisation des séances de formation scoreurs et arbitres, et surtout gestion du championnat, traitement des feuilles de match, préparation des statistiques.
- O MM a souligné que tout le monde semble d'accord que la gestion et l'organisation des championnats 2012 étaient très bien. Tous les clubs sont d'accord pour doubler le nombre de matchs en phase de poule. Ceci a un coût. Si les clubs souhaitent revenir à la situation de 2011 et avant, soit, mais il n'y aura pas les prix pour la SL, pas de statistiques, peu de visibilité sur les résultats, etc.

En conclusion, il a été acté qu'aucun changement n'est à prévoir dans le niveau des droits d'inscription des championnats 2013, sauf le remboursement au titre du vrai coût des balles indiqué ci-dessus. Par contre il a été accepté que la communication aux clubs doit être améliorée pour éviter ce type de malentendu à l'avenir.

b. Délégation de l'organisation de Tournois dans le Sud-Ouest à ACCSO – Ligue Régionale et Coupe Siddalls (Point traité après le déjeuner, donc à partir de 14.30)

Le CD a acté son accord unanime de déléguer l'organisation de Tournois dans le Sud-Ouest à l'ACCSO pour la Ligue Régionale et la Coupe Siddall's.

Cependant cette autorisation est assortie à une obligation de la part d'ACCSO de communiquer à France Cricket les résultats à la fin de chaque journée

c. Autorisation à donner aux clubs affiliés de jouer contre Armagnac-Bigorre CC en matchs amicaux (Point traité après le déjeuner)

TB a expliqué qu'en raison de la décision de deux clubs d'ACCSO, Catus et Armagnac-Bigorre, de ne pas cotiser à la FFBS en 2012, une décision exceptionnelle, pour une seule année, a été prise de permettre ces deux clubs de participer aux compétitions régionales de l'ASSCO pour une seule année, 2012, afin de donner le temps pour essayer de les convaincre de rejoindre la FFBS. Cette action a été une réussite car Catus a décidé de revenir.

Par contre, Armagnac-Bigorre reste en dehors de la Fédération – le club a été radié en décembre 2012. A la demande d'ACCSO il est demandé de confirmer la position vis-à-vis de ce club :

- Interdiction de participer en toute compétition organisée par France Cricket ou par ACCSO







- Mais autorisation globale permettant à tout club affilié de jouer en match amicale contre Armagnac-Bigorre CC pour la saison 2013

Le CD a acté unanimement son accord à ces propositions et ainsi de donner aux clubs affiliés à la FFBS l'autorisation de jouer contre Armagnac-Bigorre CC en matchs amicaux.

d. Approbation règlement Coupe de France - vote

Le Règlement n'étant pas prêt, le sujet n'a pas été couvert. TB a spécifié que, puisque le règlement n'était pas discuté lors du CD, le tirage ne pourra pas être fait lors de l'AG, point qui a été retiré de l'ODJ de l'AG.

MM est chargé de finaliser le projet de règlement de la Coupe de France pour présentation au CD du 9 mars 2013, ainsi que le projet de règlement de la Ligue Régionale Ile de France, également en cours de finalisation.

5. Affaires suivies par le Directeur Général

a. Points issus de la discussion sur la stratégie FC lors du Bureau du 12 janvier 2013, non traités par ailleurs

ii. Tirer le maximum de France v MCC

Le programme est en cours de finalisation, car d'un tournoi de 10 jours proposés initialement, on est retombé à 6 jours pour permettre aux membres du groupe MCC de jouer avec leurs clubs les samedis autour du tournoi. Le tournoi commence à Bordeaux dimanche 5 mai pour un match contre une sélection ACCSO, et le deuxième match sera à Saumur le lundi 6 mai contre une sélection du Val de Loire, organisé par la Ligue Pays de la Loire. MM a dit être en train de finaliser le programme en Région Parisienne du mercredi 8 au vendredi 10 mai, avec la priorité donné au PUC, champion SL 2012, et l'EDF, pour la préparation de la Division 1 T20 du mois de juillet. Il a été signalé que Standard a été en contact avec le MCC pour jouer un match. Bien que FC n'est pas contre le principe si le temps disponible le permet, FC ne mettra pas Standard en avant d'une part et surtout parce ce que ce club n'est pas encore affilié et d'autre part parce qu'il y bien d'autres organisation prioritaires dans nos critères de sélection d'équipes à jouer contre le MCC.

iii. Opportunités liées au partenariat avec le Kent

MM et DB ont expliqué qu'un coach a été identifié - Simon COOK, professionnel récemment retraité du Kent (et avant du Middlesex) est un coach Niveau 4. Il anime 30 jours dans l'année pour un coût de € 200 par jour plus frais de déplacement.

DB indique que la recherche a été menée pour des joueurs de haut niveau avec la nationalité française – un candidat a la nationalité franco sud-africaine, un autre franco-britannique. DB et MM étudierons l'opportunité de demander une exception « circonstances exceptionnelles » pour intégrer les personnes ainsi identifiées dans le groupe EDF.

iv. Sponsoring et contrat MJM

Le contrat a été signé fin décembre 2012. Des vêtements sont offerts aux équipes de France (Sénior, Jeunes et Féminine). En contrepartie, MJM a l'exclusivité de vente des répliques des tenues nationales, et aussi mets à disposition un magasin en ligne.

b. Street Cricket







MM rentre d'une réunion de deux jours à Londres, organisée par ICC Europe, pour le lancement du projet. Un budget spécifique, réservé uniquement à l'activité Street Cricket à l'instar de la subvention USEP, de €8.000 a été octroyé par ICC Europe.

Selon MM c'est une excellente opportunité car c'est « dans la rue » et il y a un potentiel fort d'attirer beaucoup de personnes. De plus, c'est un lien entre USEP dans les Ecoles Primaires et le cricket de Club pour les adultes. Cependant la problématique est ce qu'il convient de faire une fois que les manifestations sont finies, comme actions à moyen / terme afin de pérenniser le Street Cricket.

Le matériel est simple, car il se compose de guichets et d'une batte en plastique, et d'un « tape-ball ».

DK a attiré l'attention du CD sur les faits que la sécurité autour de, et pendant les, matchs n'est pas à négliger, d'où l'idée de demander aux Mairies des départements 91, 93 et 75 des lieux comme des terrains de Futsal, des parkings, cours de tennis, une gym ou d'autres endroits en peu en dehors de la domaine publique pour tenir des tournois d'une journée. Le public sera présent et très proche du jeu

Des questions importantes à se poser incluent :

- Qui seront les bénévoles, et comment les encadrer ?
- Qui viendra jouer ?
- Où organiser le finale ? le Parvis de La Défense ayant toutes les qualités et MM a commencé à prendre des contacts

MM prend note des volontaires qui sont d'accord pour faire partie de l'équipe organisateur.

Un point sur l'évolution de l'organisation sera présenté au CD du 9 mars 2013.

6. Finances

a. Point financier final au 31 décembre 2012 – approbation des comptes annuels (voir document joint) – vote

Une copie papier des comptes annuels 31/12/2012, validés par l'Expert-Comptable, a été distribuée.

VB et TB ont expliqué qu'en novembre 2012, leurs attentes étaient d'arriver à une situation de fin d'année de - € 5 000 à - € 6 000. Cependant le chiffre final est moins bien. La raison principale est la réception tardive des notes de frais d'un certain nombre de joueurs de l'EDF. Bien que ceci ne soit pas normal, il y a peu de choses que VB peut faire pour les convaincre d'envoyer leurs notes plus tôt. Il est donc fort possible qu'une procédure de remboursement soit proposée à l'avenir qui donne une date limite pour réception des demandes de remboursement au titre de chaque évènement, et donc les documents reçus en retard ne seront plus remboursés.

VB et TB ont commenté quelques points liés au bilan au 31/12/2012 :

• Le poste des Autres Créances de € 7 730 au 31/12/2012 se compare positivement avec les € 20 400 au 31/12/2011. La raison principale est la baisse de la créance auprès de la FFBS qui a réglé tout sauf une partie de la Convention d'Objectif en 2012, mais l'an dernier ils nous devaient encore toutes la quote-part licences et cotisations en fin d'année.

Association Française de Cricket « France Cricket »
Siège Social et Bureaux Administratifs : 4 quai de la République, 94410 Saint Maurice







- Les disponibilités et les montants en banque d'€ 32.115 sont après la réception de l'avance dite « RFS » de l'ICC Europe, et donc ce niveau est trompeur car il est relatif aux dépenses engagées sur 2013.
- Le poste de Produits Constatés d'Avance est d'€ 12 375 au 31/12/2012 principalement ce même sujet de l'avance RFS 2013.

VB et TB ont commenté quelques postes liés au compte de résultat 2012:

- € 11 851 de Production Vendue : Essentiellement des ventes d'équipement aux clubs en tant que mandataire avec une faible marge pour FC, et les loyers pour les places de travail à Saint Maurice.
- € 261 766 de Subventions venant de diverses sources, principalement l'ICC, mais en fait la présentation comptable en France y mets les cotisations et licences étant donné qu'ils passent par la Fédération.
- € 146 724 pour les Autres Charges incluant :
 - € 21 000 pour des loyers à Saint Maurice
 - € 6 000 pour la location mobilier, principalement des camionnettes un pourcentage de ce chiffre est remboursé par l'ICC quand il s'agit de tournois EDF
 - € 67 000 pour des voyages et déplacements dans le format comptes annuels, ceci est un chiffre très important mais couvrant de multiples éléments. VB indique qu'un suivi très détaillé, par poste analytique, est effectué tout le long de l'année sous le contrôle du Président et de l'Expert-Comptable.
 - € 14 400 pour les Frais d'inscription des Championnats en 2012 uniquement La Manga
- € 98 506 pour Les salaires et traitements et € 33 490 pour les Charges Sociales de personnel

Le résultat net comptable pour 2012 est - € 13 752.

Les Capitaux Propres au 31/12/2012 ne sont plus que de € 8 033 ce qui restreint notre marge de manœuvre et renforce la nécessité de prévoir un surplus dans le budget 2013 pour reconstruire quelques réserves de fonds.

TB a expliqué que les comptes français comportent quelques différences de méthode ou d'estimation avec ceux envoyés à l'ICC.

- Ces comptes montraient un résultat d'€- € 9 435 alors que les comptes Français montrent un résultat d'€ 13 752. La principale raison pour l'écart est les -€ 4 296 liés à la date différente de prise en compte de l'inventaire des stocks au 31/12/2011, cet inventaire n'ayant pas été terminé à la date de préparation des comptes ICC 2011. En 2012, l'inventaire a été terminé plus tôt et donc le même chiffre a pu être retenu dans les comptes ICC et les comptes français
- Les Réserves, qui étaient d'€ 5 321 dans les comptes envoyés à l'ICC deviennent € 8 032 dans les comptes Français, principalement dû aux immobilisations, comptablisées dans les comptes Français mais passées directement en charges pour les comptes ICC (impact + € 3 678) en partie compensé par un petit ajustement de la charge à payer pour le charges sociales 2012, estimées pour les comptes ICC mais pour le montant réel dans les comptes français.

L'approbation des comptes annuels a été mise au vote. Tous les membres ont voté Unanimement pour l'approbation des comptes annuels 2012.

PEPSI ICC
Peelopment
Programme
Europe



b. Budget 2013 – les changements par rapport au CD du 17 novembre 2012 (le document sera fourni à la réunion) – vote

VB a expliqué que les changements du budget 2013 depuis la réunion du CD du 17 novembre 2012 sont limités à ceux votés à cette réunion, à savoir la réduction des charges de communication téléphonique, mal estimés dans le budget initial, et l'augmentation des recettes de séances de formation. La contrepartie dans les deux cas était versée sur le budget EDF U19, également en ligne avec le vote du CD.

Pour mémoire, ce budget présente un surplus d'€ 9 800 avec des dépenses de € 287 000 et des revenues de € 297 000. Ces postes sont déjà détaillés dans le PV de la réunion du 17 novembre 2012.

VB souligne que la réalité ne sera pas ainsi, et déjà en janvier 2013 nous avons reçu la subvention ICC de \$100.000 mais le taux de change n'est pas favorable et les Euros reçus sont inférieur au budget de €1.200.

Le CD a voté unanimement le Budget 2013 qui sera donc présenté à l'AG.

c. Perspectives financières et priorités pour 2013

- i. Que faut-il faire / ne pas faire dans un contexte de restriction budgétaire Les points en 6 (b) couvrent cet élément de l'ordre du jour.
- ii. Optimisation de la Convention d'Objectif, surtout pour la prochaine Olympiade 2013-2016
 Selon TB, nous avons vu notre quote-part de la Convention d'Objectif Fédérale baisser à
 €20.000, contre €25.000 il y a 4 ans. Bien que cette baisse soit en ligne avec la baisse globale de
 la CdO reçue par la FFBS, le montant représente moins de 5% du total, bien que nos licenciés
 sont plus de 5% du total.

VB confirme que la renégociation aussi bien de notre quote-part CdO que le pourcentage des licences et cotisations reversé à France Cricket sera un sujet d'importance pour le nouveau CD.

iii. Stratégie de croissance des revenues → le comment et le timing
 Sujet différé étant donné que MM a du s'absenter pour participer à l'AG de la Ligue IdF.

iv. Stratégie de maitrise des coûts → quels axes

Selon VB:

- France Cricket ne peut pas économiser plus d'argent en raison des obligations imposées par l'ICC, et en plus en 2012 les dépenses ont été grevées par des points exceptionnels non récurrents comme le coût exorbitant de la Manga – pas sous notre contrôle car décidé par l'ICC.
- Le nouveau CD devra examiner la situation d'une manière plus critique et prendre des décisions sur (a) moins externaliser (par exemple la réservation des transports pour les championnats – qui peuvent être faits sans passer par une agence de tourisme (b) demander aux bénévoles de faire plus (c) demander aux salariés de faire plus







DK pose la question sur ce que peut être « ré-internalisées » car il restera le problème du temps disponible, et aussi de la qualité. Cependant il a souhaité que le point soit examiné surtout avec l'axe d'impliquer plus les assistantes dans de telles actions.

VB a exposé aux membres du CD que les temps des bénévoles peuvent être mieux valorisés afin de pouvoir obtenir plus de subventions (soit via les Conseil Généraux soit les Mairies) mais que ceci impliquerait une mise en place plus rigoureuse comme une feuille d'émargement.

7. CTC

- a. Projet de labellisation situation à l'issue du questionnaire développement des clubs DB a projeté des documents sur écran et les a commentés, en particulier :
 - Les orientations 2013 au 2016, qui incluent le fait d'intégrer le cricket dans le paysage sportif et associatif, aller à la rencontre du scolaire,
 - Les Objectifs (au nombre de 7) incluent : accompagner un club dans l'identification de ses points faibles et ceux ou il veut se concentrer, avoir des clubs plus solides qui puissent se pérenniser, avoir dépassé les 2 000 licenciés d'ici à 2016, avoir une majorité de clubs avec une section jeunes
 - Aborder les Critères et les Barèmes, par exemple le fait d'instaurer des critères obligatoires et des critères optionnels, le fait de revisiter le barème annuellement afin d'arriver vers ce que veut France Cricket, accentuer la politique de formation.
 - Les critères obligatoires proposés : Pratiquants, Organisation, Développement, Performance
 - Les critères optionnels : Evénementiel, Communication, Promotion
 - Quelle voie pour Labelliser? fixer des barèmes identiques à tous, fixer le nombre de niveaux souhaités selon le niveau de club en sens « formateur », « jeunes » ou « Elite »
 - La procédure via 6 étapes comprend un bilan de santé du club, l'identification des secteurs à améliorer, accompagnement dans la création d'un plan d'actions, mise en place du plan, suivi, évaluation → Le CD a commenté qu'il convenait d'ajouter une 7^e étape : « Amélioration »

Le CD trouve le projet intéressant.

VB a suggéré qu'il serait judicieux d'avoir une année pilote afin de faire un bilan sur ce qui va être donné.

DB a demandé aux volontaires de se manifester pour créer le groupe de pilotage car ces personnes vont parler aux clubs.

Le CD a discuté sur les différentes améliorations et les axes. Le CD était d'accord pour avancer sur le projet en faisant un test.

b. Nomination d'un coach pour les EDF Sénior, et le programme 2013

Pour la nomination d'un coach, voir section 5.a.iii ci-dessus.

8. Commission Jeunes

a. Organisation championnats jeunes 2013

La décision de sortir l'organisation des U19 de la Commission Jeunes a été un désastre. La Commission reprend la main pour 2013 (sachant que les saisons 2009 au 2011 étaient « bonnes » !)

Association Française de Cricket « France Cricket » Siège Social et Bureaux Administratifs : 4 quai de la République, 94410 Saint Maurice







- Sous-réserve de l'identification d'autres équipes à jouer en U12 avec France Gymkhana, il convient de superviser des plateaux
- Selon VB, il existe des balles adultes en stocks. Cependant DK préfère donner ces balles aux clubs en fin de saison sur la base du nombre de matches joués car sinon les balles partent directement vers le cricket des adultes
- A la question par DK, à PB, si Evry aura une équipe pour U 19, PB a répondu que c'est à voir dans le futur mais l'engagement d'avoir une équipe jeune en 2014 est bien noté
- DK a rappelé que des arbitres étaient difficile à trouver pour les matchs jeunes et totalement absent pour la finale U19. PB confirme que la Commission Arbitrage doit être impliqué. PB souhaite cependant une communication formelle de la Commission Jeunes à PB dans son rôle de Président de la Commission Arbitres avant de désigner des arbitres

9. Commission Féminin (DB)

- a. Nomination de Danielle Wielezynski comme Président de la commission
 Le CD a voté unanimement la nomination de Danielle Wielezynski, comme Président de la Commission Féminine
- 10. Questions diverses à envoyer à Prashant Shah, Secrétaire, au plus tard le 6 février 2013 Les points de questions diverses ont été traités ailleurs dans ce procès-verbal
 - a. Changements au Règlement Intérieur suite à la demande de Patrick Tugault (pour le compte de la Commission Fédérale de la Réglementation)
 Ce point a été couvert dans la section 3.g ci-dessus
 - Incohérence des frais d'inscriptions Championnat 2013
 Ce point a été couvert dans la section 4.a ci-dessus

11. Prochaines réunions

Date et lieu de la prochaine réunion – samedi 9 mars 2013 de 9.00 à 10.30 (avant l'AG) – au CNOSF, Maison du Sport Français, 1 Avenue de Pierre de Coubertin, 75640 PARIS CEDEX 13

L'Ordre du Jour de ce CD devra inclure l'approbation de la réunion du CD du 9 février 2013, la validation des droits de présence et les votes des clubs à l'AG (selon TB, le 9 février 2013, 54 des 63 avaient déjà payés leurs licences), confirmation des candidats à proposer à l'AG (uniquement en cas de désistement), la validation des règlement Coupe de France, Ligue Régionale IDF et un point sur l'organisation du Street Cricket.







Proposition de date de la réunion suivante – samedi 23 mars 2013 de 11.00 à 17:00 (à Saint Maurice) A la suite d'une demande de l'un des candidats au CD de ne commencer qu'à 13h afin de permettre son trajet province-Paris le matin même, il y a eu une discussion sur l'horaire de la réunion. La majorité des membres du CD candidats est pour maintenir l'horaire de 11h car l'ordre du jour sera rempli et il est encore plus difficile de retenir les membres après 17h que de les demander d'arriver pour 11h. Cependant, il a été noté que le CD nouvellement élu le 9 mars pourra valider l'horaire de cette réunion immédiatement après l'élection.

TB a souligné que l'Ordre du Jour devra être adressé avant l'AG afin de suivre la règle de « 15 jours », et donc l'Ordre du Jour devra être envoyé au plus tard le 8 mars 2013. Cependant le nouveau CD ne sera élu que le lendemain (le 9 mars 2013, lors de l'AG). TB a souligné que, pour cette raison, l'Ordre du Jour comportera des sujets définis de manière assez générale afin de laisser la possibilité au nouveau CD de discuter les points qui leur semble nécessaire. A noter que la nomination du Bureau et des Présidents des Commissions seront des sujets prioritaires.

Fermeture à 16h55.

Publié avec l'approbation du Président.

Prashant SHAH, Secrétaire Général Fait à Nantes, le 19 février 2013

Pièces joints :

Liste des candidats pour élection au CD Ordre du Jour pour l'AG du 9 mars 2013 Rapport de l'Expert-Comptable et Comptes Annuels 2012



